



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



V - Infrastructures de marché et autres acteurs de marché

V.1 - Marchés réglementés et systèmes multilatéraux de négociation

Applicable au 1 juin 2023

[Imprimer](#) [Télécharger](#)


Instruction DOC-2017-12

Limites de position pour les instruments dérivés sur matières premières agricoles négociés sur Euronext Paris Matif

Version consultée

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

Articles 57 et 58 de la directive 2014/65/UE du Parlement Européen et
du Conseil du 15 mai 2014 

Règlement délégué (UE) 2022/1302 de la Commission du 20 avril

⏏ 2022 [↗](#)

Archives

✓ Du 03 janvier 2018 au 31 mai 2023 | Instruction DOC-2017-12

Limites de position pour les instruments dérivés sur matières premières négociés sur Euronext

[⏏ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

⏏ Article 580-1 du règlement général

Articles 3 et 15 du règlement délégué (UE) 2017/591 de la

⏏ Commission [↗](#)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

